

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil 1**

B – 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 48192
N/Réf : AVL/KD/AND-2.151/s.535
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 65.
Changement d'affectation d'un bureau en horeca (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 8 avril 2013, en référence, reçue le 15 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 avril 2013.

La demande vise à régulariser le changement d'affectation d'un bureau en horeca réalisé au rez-de-chaussée d'une maison qui se situe dans la zone de protection de la Maison Communale d'Anderlecht.

Le dossier étant particulièrement sommaire et la maison concernée n'étant pas documentée (pas de photographie, ni d'élévation de la façade, etc.), la CRMS ne peut évaluer l'impact des travaux réalisés sans autorisation.

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande de régularisation (devanture, enseigne, etc.).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

C.c. :
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.